

Conditions générales de ventes et de livraison

1. Généralités

Les conditions générales de vente et de livraison sont applicables aux produits de Mathys (Schweiz) GmbH. Le client accepte les présentes conditions générales de vente et de livraison lors de la commande, au plus tard toutefois lors de la réception de la marchandise. Des conditions d'achat divergentes du client ne sont pas valables, y compris s'il n'y est pas fait expressément opposition.

2. Offres / contrats

2.1 Nos offres sont libres de tout engagement. Des contrats de livraison sont conclus lorsque nous confirmons la commande et/ou l'accomplissons par la livraison de la marchandise.

2.2 Les descriptifs de la marchandise contenus dans le catalogue de produits ainsi que les indications techniques n'ont pas valeur de propriétés assurées. Le droit d'apporter des modifications demeure réservé.

3. Livraison

3.1 Mathys (Schweiz) GmbH exécute les commandes dans le cadre des délais de livraison d'usage dans la branche dans la mesure où des délais de livraison plus longs n'ont pas été convenus par contrats individuels. Des prétentions à dommages et intérêts pour cause de retard de livraison sont exclus.

3.2 Mathys (Schweiz) GmbH reprend les articles standards facturés sur la base des prix respectivement en vigueur qui ne conviennent pas ou qui ont été commandés par erreur selon sa propre appréciation et uniquement dans des cas exceptionnels après entente préalable avec la direction des ventes, et ce aux conditions suivantes :

- Renvois sous 30 jours à compter de la date de livraison
- Marchandise dans emballage intact avec étiquette : Avoir d'au maximum 85 % du prix de vente

3.3 Les livraisons partielles sont admissibles.

3.4 La livraison est toujours réalisée pour le compte et au risque du client.

4. Prix / conditions de paiement

4.1 Les prix sont des prix nets hors TVA, facturés en francs suisses.

4.2 Nous vendons aux prix respectivement applicables à la date de la livraison conformément à la liste des prix. Le droit de modifier les prix demeure réservé.

4.3 Nos factures arrivent à échéance 30 jours après la date de la facturation, sans déduction.

4.4 Des frais d'emballage ne sont pas occasionnés étant donné que la marchandise est livrée dans des conteneurs réutilisables.

4.5 Lors d'interventions dans le cadre d'un service de piquet hors des heures d'ouverture, un forfait de CHF 300.00 ainsi que les frais de transport sont intégralement facturés au client.

4.6 Pour les livraisons d'urgence ou par un service de courrier exprès durant les heures d'ouverture, les frais de transport sont intégralement facturés au client.

5. Envois sélectionnés

5.1 Des instruments de location et des implants de location (sets de rotation) peuvent être commandés auprès de Mathys (Schweiz) GmbH. Les instruments doivent être nettoyés et désinfectés conformément aux normes EN ISO 17664. Le formulaire correspondant doit être entièrement rempli et renvoyé avec l'envoi de location à Mathys (Schweiz) GmbH.

5.2 Lorsque des instruments remis en prêt nous sont retournés salis, nous les faisons nettoyer de manière professionnelle. Les frais causés sont alors facturés à l'hôpital.

5.3 Des frais de location sont prélevés pour l'utilisation des instruments par opération.

5.4 Les implants endommagés, ouverts ou usagés sont intégralement facturés au client selon la liste de prix.

6. Réserve de la propriété

6.1 Notre marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement de toutes nos créances – indépendamment du fondement juridique.

7. Garantie

7.1 Mathys (Schweiz) GmbH garantit que ses produits correspondent au niveau de la science et de la technique ainsi que de la certification CE et qu'ils sont exempts de défauts de fabrication ou de matériel. D'autres garanties sont exclues. En présence d'éventuels défauts, Mathys (Schweiz) GmbH choisit entre une livraison de remplacement ou une réparation. D'autres prétentions, notamment à des prestations au titre de dommages et intérêts, sont exclues.

7.2 La garantie prend fin un an après la livraison au consommateur (médecin, hôpital). Si des réparations ont été accomplies par Mathys (Schweiz) GmbH, le délai de garantie s'y rapportant s'élève à 6 mois à compter de la date de la réalisation de la réparation. Il incombe au recourant de prouver que le délai de garantie n'est pas arrivé à expiration par présentation du bulletin de livraison ou de la facture.

7.3 Nous nous réservons le droit de rappeler la marchandise ou d'annuler des livraisons si, lors de défauts de fabrication supposés et/ou de vices, l'examen de la marchandise devait s'avérer nécessaire afin d'éviter des dommages ou pour un autre motif.

8. Lieu d'accomplissement

8.1 Le lieu d'accomplissement d'engagements issus du présent contrat est CH-2544 Bettlach, canton de Soleure, Suisse.

9. For / loi applicable

9.1 Lors de litiges issus du présent contrat ou liés au présent contrat, seul le tribunal de CH-2544 Bettlach, canton de Soleure, Suisse est compétent.

9.2 Le droit applicable est le droit matériel suisse, avec exclusion de la possibilité d'appliquer la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises signée à Vienne.